

Date de publication : 11/04/2023

N°01/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SALOME

L'an deux mille vingt-trois, le cinq-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Monsieur Pierre Canesse, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents** : Pierre Canesse, Murielle Part, Jean-Michel Hoorelbeke, Angélique Lavoisy, Gaëtan Prensier, Monique Hennebelle, Lionel Nowara, Angélique Moyeux, Roger Ryelandt, Christelle Delannoy, Nathalie Croain, Hervé Devaux, Daniel Duquesne, Valérie Haeesle, Vincent delautre, Sébastien Regucki, Karine Ravassard

**Représentés** : Gauthier Gavory donne pouvoir à Pierre Canesse ; Thierry Delparte donne pouvoir à Gaëtan Prensier ; Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara ; Christine Demuer donne pouvoir à Angélique Lavoisy

**Absents ou excusés** : Céline Bonnard

**Secrétaire de séance** : Gaëtan Prensier

En exercice :	23
Présents :	18
Procurations :	04
Pris part au vote :	22

### 1. Note de présentation brève et synthétique du BP 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Salomé. Elle est disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif 2023 a été établi avec la volonté de :

- dégager une capacité d'autofinancement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du Département, et de tout autre organisme financeur chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2023 de la commune et des budgets annexes. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Par ailleurs elle retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée communale pour l'exercice 2023.

**Budget primitif 2023 du Budget Principal**

Le budget principal 2023 s'élève au total à 5 228 496,20 M€, répartis à raison de 2 770 750,17 M€ en section de fonctionnement et 2 457 746,03 M€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 2 770 750,17 M€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte de crise économique marqué par une inflation importante et plus particulièrement des coûts d'énergie.

**Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
011. Charges à caractère général	701 430,55€	1 150 224,87€	+64,08%
012. Charges de personnel	1 182 824,31€	1 292 770,80€	+9,12%
65. Autres charges de gestion courante	190 358,96€	191 651,47€	+1,38%
66. Charges financières	65 617,96€	79 220,97€	+20,73%
67. Charges exceptionnelles	0,00€	0,00€	
68. Dotations aux provisions	3 351,00€	5 063,88€	+51,11%
022. Dépenses imprévues	0,00€	0,00€	
023. Virement à a la section d'investissement	300 000,00€	0,00€	-100,00%
042. OP. D'ordre de transfert entre les sections	51 818,18€	51 818,18€	0%
Total	2 495 400,96€	2 770 750,17€	+11,03%

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services, représentent 1 150 924,87€ en 2022, soit une hausse de 64,08 % due notamment à l'augmentation du coût des charges (électricité, combustibles...), l'impact tarifaire de la loi EGALIM sur les prestations DUPONT RESTAURATION pour le restaurant scolaire, l'inflation due au contexte économique qui touche l'ensemble du pays et l'entretien croissant des bâtiments vieillissant.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 1 292 770,80€. Cette augmentation s'explique par :

- la hausse de l'indice majoré pour les agents de catégorie C (une première revalorisation en janvier 2023 puis une seconde normalement au 1<sup>er</sup> mai 2023, dues à la majoration du SMIC mensuel), - le reclassement et la bonification pour l'ensemble des agents en poste,
- les changements d'échelons,
- le recrutement d'agents supplémentaires pour les temps méridiens jusqu'aux vacances d'été, l'accroissement du nombre d'enfants aux accueils de loisirs qui nécessite le recrutement d'animateurs supplémentaires....
- le retour d'un agent qui était en mise à disposition et qui souhaite réintégrer ses fonctions, -un agent (dont le CAE se termine fin février 2022) qui se verra proposé un CCD dans un premier temps. En effet les contrats aidés dit PEC (Parcours emploi et compétences) au bénéfice des collectivités locales ont été supprimés.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 191 651,47€, globalement en hausse de 1,38 % par rapport à 2022. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations, la vie locale reprend ses droits, au CCAS ainsi que les différentes cotisations des charges patronales

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 79 220,97€ en hausse de 20,73 %.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'établissent à 51 818.18€.

#### Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
013 - Atténuation de charges	12 552,00€	12 888,00€	+2,67%
70 - Produits des services	177 350,00€	180 712,75€	+1,90%
73 - impôts et taxes 731 - fiscalité locale	1 565 766,00€	1 751 193,00€	+11,84%
74- Dotations, subventions et participations	603 900,00€	587 177,01€	-2,77%
75 - Autres produits de gestion courante	125 000,00€	14 470,00€	-88,42%
77 - Produits exceptionnels	1 780,00€	0,00€	-100%
78 - Reprise sur dépréciations		3 351,00€	
Total	2 256 808.00€	2 549 791,76	+12,98%

Les produits prévisionnels des dotations, subventions et participation s'établissent à 587 177,01€ (-2,77 % par rapport au BP 2022) et comprennent principalement les différents parts composants, les fonds de péréquations de la TP et de la taxe additionnelle et plus marginalement le FCTVA.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » du BP 2023 est, suite au passage à la nomenclature M57 Abrégée, scindé en deux chapitres : 73 - impôts et taxes et 731 - fiscalité locale. Le montant de ces deux chapitres s'élève à 1 751 193,00€. C'est une hausse de 11,84% par rapport aux inscriptions 2022. Ce poste est constitué par le produit des contributions directes locales (1 427 093 M€) et par le fond national de péréquation, l'attribution de compensation et la taxe sur l'électricité (324 100,00 €).

Les dotations et participations au chapitre 74 sont estimées à 587 177,01€ dont 445 830,00€ issus de DGF (Dotation générale de fonctionnement), les 141 347,01€ des compensations fiscales (exonérations fiscales prises en charge par l'Etat), de participations issues des partenaires institutionnels (CAF, Département et Etat).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 14 470,00€ et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit à 665 958,14€ dont 445 000,00€ au profit de la section d'investissement

### Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
16-Emprunt et dettes	258 457,99€	308 588,66€	+19,39%
20-Immobilisations incorporelles	100 893,22€	32 001,28€	-68,28%
21-Immobilisations corporelles	365 678,17€	261 189,25€	-28,57%
23-immobilisations en cours	893 194,97€	1 653 670,09€	+85,14%
041 - opérations patrimoniales		202 296,75€	
020 - dépenses imprévues	75 000,00€	0,00€	-100%
	1 693 224,35€	2 457 746,03€	+45,00%

Suite au passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la nomenclature M57 abrégée, les dépenses imprévues ne sont plus à prévoir au BP.

Outre le remboursement du capital de la dette pour 308 588,66€, une enveloppe de près de 1 551 701,61€ est consacrée aux travaux de construction du restaurant scolaire, une autre de 101 968,48€ à la fin des travaux d'aménagements de l'accueil mairie et agence postale/salle de conseil et des mariages (report de l'année 2022).

- Le premier bloc sera d'abord consacré aux investissements courants annuels des pôles utilisés dans le cadre d'opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériels ou de petites opérations afin de maintenir le patrimoine communal à niveau.

- Le second bloc est consacré aux dépenses d'investissement de l'année 2023 : demandes des élus et des services ainsi qu'à quelques reports de l'année 2022, pour lesquels le service a été réalisé en décembre 2022 mais dont les factures sont arrivées après la clôture de l'exercice et pour les investissements non réalisés à la clôture de l'exercice 2022.

Ci-après, l'ensemble des investissements programmés :

#### INVESTISSEMENT 2023

IMPUTATION	Libellé de l'opération	PROPOSE
2183	2 ORDINATEURS PORTABLES ECOLE MATERNELLE+ 1 PC FIXE ACCUEIL MAIRIE+ 1 ORDINATEUR PORTABLE ELU FINANCES	2 854,00 €
2188	AUTOLAVEUSE SERVICE ENTRETIEN	8 656,00€
2188	RIDEAUX OCCULTANT ECOLE MATERNELLE	5 384,00€
2188	2 ASPIRATEURS SERVICE ENTRETIEN	792,00€
2188	2 LAVE-LINGE SERVICE ENTRETIEN ET RESTAURANT SCOLAIRE	859,00€
2188	ELECTRO MENAGER NOUVEL OFFICE MAIRIE	700,00€
2184	MOBILIER ADMINISTRATIF ET APC	3 178 ,80€
2183	2 ECRANS SERVICES JEUNESSE ET FINANCES	302 ,60€
2131	6 CAVURNES	4 250 ,00 €
21538	PASSAGE EN TRIPHASE MAIRIE ET APC	7 654,08€
21538	SECURISATION MAIRIE ET APC	9 659,52€
2181	AMENAGEMENT ACCUEILS MAIRIE ET POSTE + OFFICE	13 000,00€
2135	EXTENSION POMPE A CHALEUR RDC+R1+R2 MAIRIE	89 383,20€
2188	CONFERENCIER SALLE CONSEIL	28 017,68€
2135	DALLES LED BUREAUX MAIRIE	3 937 ,20€
2188	ORGANIGRAMME CLES BÂTIMENTS COMMUNE	13 000,00€
2313	PORTE PRINCIPALE MAIRIE	10 000,00€
21538	ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE 4 MAISONS + IMPASSE PASTEUR + ECLAIREGE TERRAIN ENTRAINEMENT	28 774,10€
2188	KARCHER + ASPIRATEUR SERVICE TECHNIQUE	650,00€
2152	MOBILIER URBAIN	9 022,67€

2188	VIDEOPROJECTEUR SALLE DES FÊTES
	TOTAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
 Reçu en préfecture le 11/04/2023  
 Publié le 1 420,00€   
 ID : 059-215905506-20230405-NOTESYNTHBP23-DE

### INVESTISSEMENT 2023 REPORT 2022

OPERATION	COMPTE	état des restes à réaliser	REPORT 2022	proposé	BP2023
390	2313	TRAVAUX MAIRIE SALLE REUNION ET MARIAGE	83 968,48€	18 000,00€	101 968,48€
405	203	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	32 001,28€		32 001,28€
	231		1 499 130,56€	52 571,05 €	1 551 701,61€
<b>TOTAL</b>			<b>1 615 100,32€</b>	<b>70 571,05€</b>	<b>1 685 671,37€</b>

Le total en investissement s'établit à 2 457 746,03€.

### Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution
R001 - solde exécution reporté		1 518 634,90	
10-dotations, fonds divers et réserves	633 534,85€	470 516,56€	-25,73%
13-Subventions d'investissement	245 287,64€	214 479,64€	-12,55%
021- virement du fonctionnement	300 000,00€	0,00€	-100%
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	51 818,18€	51 818,18€	0%
041 - opérations patrimoniales		202 296,75€	
Total	1 230 614,67€	2 457 746,03€	

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de l'excédent de fonctionnement et dotation aux amortissements), le FCTVA et les subventions.

### Le budget annexe du Lotissement industriel

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0€	2 028,95€
Investissement	0€	2 278,07€
Total	0€	4 307,02€

Le budget annexe 2022 du lotissement industriel s'élève au total à 4 307,02€, répartis à raison de 2 028,95€ en section de fonctionnement et 2 278,07€ en section d'investissement.

Pour mémoire, suite aux préconisations réglementaires du comptable public, un virement de 116 000,00€ de la section de fonctionnement du budget du Lotissement Industriel vers le budget de fonctionnement de la Commune a été proposé, après le vote du budget en 2022.

Salomé le 5 avril 2023  
 Pierre Canesse  
 Maire

